



FP 31 – 2016 08 25

Indépendance des mesures de bruit

BDO

Lors du CSEE (Comité de Suivi des Engagements de l'Etat) du 04 avril 2016, puis lors de celui du 7 juillet, le Préfet s'est engagé à réaliser des mesures sur les niveaux sonores générés par la L2 de manière indépendante.

La DREAL a confirmé au CAN L2 qu'elle « réalisera bien ce qu'avait indiqué le préfet, en l'occurrence de nouvelles mesures après la mise en service, une fois que les trafics se seront stabilisés, afin de confirmer, ou non, ce qui est estimé lors des études actuellement réalisées par la SRL2. En tout état de cause, celles ci auront lieu avant la fin de l'année 2016 ».

Contrairement à la Région Île de France, la Région PACA ne possède pas une association indépendante, avec des règles déontologiques strictes, à même de réaliser ces mesures. Elle possède par contre, comme toutes les Régions de France, une Association Agréée pour la Surveillance de la Qualité de l'Air, AIRPACA.

Le CAN L2 demande la création d'une telle association.

Selon le site de l'association BRUITPARIF (<http://www.bruitparif.fr/>) :

Bruitparif c'est...

- L'**observatoire** du bruit en Ile-de-France.
- Une **association** créée en 2004 à l'initiative du Conseil régional d'Ile-de-France, à la demande des associations de défense de l'environnement.
- Un **lieu de concertation** qui fédère les principaux acteurs de la lutte contre le bruit regroupés en 4 collèges : les services et établissements publics de l'Etat, les collectivités territoriales (la Région Ile-de-France, les départements, les communes ou EPCIs), les activités économiques, le collège des associations de défense de l'environnement et de protection des consommateurs ainsi que les professionnels de l'acoustique.
- Une structure qui travaille en partenariat aux échelons régional, national et international.
- Une équipe qui œuvre à la réalisation de trois missions principales :
 - **Mesurer et évaluer** l'environnement sonore (réseau de surveillance, laboratoire d'exploitation et d'analyse du bruit, recherche et développement).
 - **Accompagner** les politiques publiques (application de la directive européenne 2002/49/CE sur le bruit dans l'environnement, Forum des Acteurs franciliens pour une meilleure gestion de l'environnement sonore).
 - **Sensibiliser** les Franciliens à l'importance de la qualité de l'environnement sonore et aux risques liés à l'écoute des musiques amplifiées.

Déontologie

Organisme à but non lucratif, Bruitparif entend répondre aux aspirations légitimes des Franciliens de disposer d'informations fiables sur les niveaux sonores auxquels ils sont exposés.

L'observatoire souhaite également fédérer l'ensemble des acteurs afin de permettre la définition, l'amélioration et l'évaluation des politiques publiques de prévention et de lutte en matière de nuisances sonores sur son territoire de compétence régional.

Bruitparif poursuit ainsi une mission d'intérêt général qu'elle réalise conformément aux principes d'indépendance, de fiabilité et de transparence qui sont gages de sa crédibilité.

De ce fait, l'observatoire applique les règles suivantes :

- Les données recueillies tombent dès leur élaboration dans le domaine public.
- Les données et études produites par l'association sont mises à disposition du public en toute transparence, notamment par l'intermédiaire de son site internet.
- Les rapports de mesure de Bruitparif doivent être considérés comme des rapports établis à des fins de documentation, Bruitparif n'étant pas assermenté pour mener des missions relevant de la « police du bruit » telles que : instruction de dossiers de plaintes, établissement de procès-verbaux...
- Tout organisme ou toute personne peut publier librement et communiquer à des tiers les données et les résultats des travaux d'analyse ou d'exploitation de Bruitparif sans autorisation préalable, à condition d'apposer la mention suivante sur tout support de diffusion : « Source des données : Bruitparif ».
- Bruitparif n'est en aucune façon responsable des interprétations et travaux intellectuels, publications diverses produits à partir des résultats de ses données ou travaux et pour lesquels elle n'aurait pas donné d'accord préalable.

Bruitparif est engagé dans une démarche qualité afin de satisfaire au mieux les attentes de la population et des autorités et de garantir la crédibilité des mesures réalisées.